

Hérépian Cœur de village : le stationnement régulé

Des mesures sont mises en place : la fermeté s'appliquera.

Une réunion de quartier du cœur de village s'est tenue dernièrement. Il s'agissait de débattre sur les nouveaux sens de circulation (notre édition du jeudi 19 janvier), le stationnement et les aménagements nécessaires. Pour les justifier, le maire, Jean-Louis Lafaurie, a répété la nécessité, pour les véhicules de secours et de ramassage des ordures, d'accéder à toute heure du jour et de la nuit à tout endroit du village. « Dès l'instant où nous avons pu mettre à disposition un parking gratuit longue durée, doté de deux caméras de télésurveillance, il nous fallait libérer la place de la Croix de tout véhicule et réglementer le stationnement dans les rues avoisinantes », explique le premier magistrat. Ce parking, dit de la Bascule, sera prochainement doté d'un mur végétalisé. Une demande de déplacement du transformateur électrique a été formulée à ERDF. Le stationnement du



■ Une assistance attentive pendant la réunion de quartier.

cœur du village sera donc en zone bleue du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf jours fériés, avec une durée maxima d'une heure. Des espaces "arrêt minute" seront mis en place à proximité des commerces et, prochainement, deux espaces sur l'emplacement de la maison Barthès. Des disques de stationnement sont disponibles en mairie. Le maire reste ferme dans sa détermination de faire respecter le règlement : « Jusqu'à présent, nous avons fait de la

pédagogie. Dès le 1^{er} février ordre est donné à l'agent de surveillance de la voie publique de verbaliser tout véhicule stationnant sur des lignes jaunes ou blanches même devant son garage. Je demande également à la police municipale de passer de temps en temps le soir. » Pour augmenter la visibilité afin de faciliter la sortie des véhicules sur l'avenue de la République, quelques platanes seront abattus. Des mesures seront prises pour réduire la vitesse sur cette avenue.